



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

**Avis public – Procédure de démolition
112 et 118, rue Blainville Est**

Le soussigné donne avis aux citoyens intéressés que le lundi 7 avril 2025 à 19 h 30 en la salle des délibérations du conseil municipal, 6, rue de l'Église à Sainte-Thérèse, le Comité de démolition rendra une décision sur une demande de démolition des immeubles sis au 112 et 118, rue Blainville Est.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de cet avis ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffe de la Ville de Sainte-Thérèse :

Services juridiques & greffe

6, rue de l'Église

Sainte-Thérèse (Québec)

J7E 3L1

Téléphone : 450-434-1440

servicesjuridiques@sainte-therese.ca

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 21 mars 2025

Avis numéro : 2025-45

Philippe Huot
Greffier